



ANALYSE

2020/07

QUE VIENNENT FAIRE LES TATOUAGES DANS LE MONTANT  
DE NOS PENSIONS ET SALAIRES ?

## Que viennent faire les tatouages et les chemins de table dans le montant de nos pensions, salaires et autres allocations ?

Dans une actualité phagocytée par le COVID 19, une information pourtant essentielle pour de nombreux ménages<sup>1</sup> est passée sous les radars de nombreux titres : nos pensions, nos salaires, nos allocations de chômage, etc. vont être indexés de 2% en ce début de printemps 2020.

Est-ce, là, une mesure d'appui de notre gouvernement pour nous soutenir en ces temps difficiles ? Non. En réalité, coronavirus ou non, dans notre pays, l'indexation des salaires, pensions et autres allocations est automatique.

En règle générale, les informations touchant à cette actualité économique et technique se limitent à ces seuls constats. Pourtant, cette question de l'indexation est bien plus concrète que ce qu'on pourrait croire a priori, et ce, même pour les non initié-e-s aux arcanes de la haute finance publique.

Bien sûr, dès qu'on traite de l'indexation, ressort inévitablement l'éternel débat dogmatique qui l'entoure depuis sa création. D'une part, le monde patronal, les grandes instances financières mondiales et certains partis politiques de droite voient en cette indexation automatique une anomalie, un cadeau empoisonné<sup>2</sup> hérité de l'après-guerre qui grève la compétitivité du coût du travail en Belgique par rapport aux pays limitrophes. Tandis que d'autre part, les partis progressistes, le banc syndical, les mutualités et certaines associations citoyennes préfèrent y voir une protection contre la paupérisation de la population<sup>3</sup>.

Car l'indexation des salaires, des pensions et autres allocations a pour but de suivre l'évolution du coût de la vie et donc protéger d'une certaine manière le pouvoir d'achat des citoyen-ne-s. Mais est-ce vraiment le cas ? Lors d'une récente étude sur le prix juste<sup>4</sup>, notre mouvement a montré combien les consommateur-riche-s ont l'impression que « tout est toujours plus cher » et « qu'il faut toujours plus d'argent pour remplir un caddie toujours plus vide ».

Devons-nous seulement nous contenter de répondre à ces personnes : « votre impression ne reflète pas la réalité car l'indexation automatique des salaires et des allocations préserve votre pouvoir d'achat » ?

En réalité, à cette inquiétude légitime de nos membres, vient se greffer le fait que l'on entend régulièrement que notre société se paupérise, que le nombre de travailleurs pauvres augmente<sup>5</sup>, que les inégalités, dans notre pays, sont structurelles, ... de quoi, nous semble-t-il nous interroger sur le fonctionnement réel de cette indexation.

Une chose est certaine, avec le tsunami socio-économique que l'on nous promet pour l'après-Coronavirus, il est plus que temps de tenter de cerner sa véritable portée, afin pourquoi pas, qu'il puisse également soutenir les plus affaiblis par les ravages économiques et sociaux de cette pandémie planétaire<sup>6</sup>.

### Derrière l'indexation, l'ombre de la ménagère et du ménage

Lorsque nos membres, dans le cadre de notre étude sur le prix juste<sup>7</sup>, nous affirmaient que tout coûte cher, elles ne parlaient pas directement de leur pouvoir d'achat mais du coût de la vie. On pinaille, me direz-vous. En fait, pas tant que ça.

Pour bien comprendre l'indexation de nos pensions et autres salaires, il faut savoir sur quoi se base cette dernière. En réalité, l'indexation repose non pas sur la notion de pouvoir d'achat mais plus directement sur celle du coût de la vie (index), à savoir, de manière générale, du prix des biens et des services dans notre pays<sup>8</sup>.

Concrètement, si le prix de votre pain passe de 2 euros à 2,2 euros, le coût de la vie aura augmenté à ce niveau. Par contre, cela ne diminuera votre pouvoir d'achat que si vos revenus sont restés les mêmes qu'avant. Or, si ces revenus évoluent de concert avec cette augmentation de prix, alors vous n'aurez pas perdu de pouvoir d'achat. Et c'est précisément sur cette réflexion que repose l'indexation des salaires et allocations.

Pour s'assurer que nos rentrées suivent bien l'augmentation des prix et donc que notre pouvoir d'achat ne dévalue pas, on mesure l'évolution des prix à la consommation. Et lorsque ceux-ci croissent au-delà d'un certain palier par rapport à leur niveau lors de la dernière indexation, on réindexe automatiquement les salaires et autres pensions et allocations<sup>9</sup>.

Evidemment, pour que ce mécanisme soit le reflet le plus rigoureux de la réalité, il conviendrait de relever l'ensemble des prix de tous les biens et services de consommation dans notre pays. Or, cela relève du fantasme. Aussi, pour définir cet index, il a été décidé de sélectionner un ensemble de produits et services phares, aussi appelés « témoins », qui sont sensés traduire au mieux l'ensemble du coût de la vie dans notre pays.

Cette sélection de témoins, porte un nom connu de toutes et tous : « le panier de la ménagère ».

*Remarquons, en aparté, que bien que ce soient encore souvent les femmes qui se chargent des courses de leur ménage, utiliser ce terme de manière institutionnelle nous apparaît contraire aux principes d'égalité des genres que nous défendons au sein de notre Mouvement. Et cela, simplement par le fait que cela ancre dans les imaginaires l'idée que les foyers et les tâches ménagères sont une affaire de femmes. Nous lui préférons alors le terme plus neutre de « panier des ménages ».*

Dans la pratique, à l'heure actuelle, ce panier contient plus de 600 biens et services dont les statisticiens scrutent l'évolution des prix sur laquelle repose l'indexation automatique de nos salaires, pensions, allocations et autres<sup>10</sup>.

Ce que l'on ignore souvent par contre, c'est que par souci de refléter au mieux la réalité, ce panier des ménages est décliné géographiquement. En effet, selon que l'on habite à la côte belge ou dans la botte du Hainaut, les prix de certains biens et certains services, surtout, auront tendance à évoluer différemment.

Aussi, le calcul de l'index est réparti sur 65 communes disséminées à travers le territoire et chacune d'entre elles obtiendra une pondération propre, selon différents critères objectifs tels que la population<sup>11</sup>.

En somme, l'index dit national est la compilation de l'index de l'ensemble de ces communes.

Mais au-delà de ce critère géographique, ce qui influence davantage encore l'index, c'est la composition même du panier. Si l'on incorpore des produits ou services dont le prix ne cesse de croître cela va activer plus souvent l'indexation automatique que si l'on compose ce panier de produits ou services ayant diminué drastiquement de valeur ces derniers temps. Pensons, notamment, aux voitures de grosse cylindrée roulant au diesel.

Dès lors, quels produits, quels services sont suffisamment représentatifs de nos modes de consommation courante ? Et comment cela a-t-il évolué dans le temps ? Car nous ne consommons pas en 2020 comme nous le faisons en 1980.

La sélection des produits et services qui composent le panier des ménages et donc qui sert au calcul de l'index répond à la volonté des autorités d'être le plus représentatif des comportements d'achat d'un ménage moyen<sup>12</sup>.

Dès lors, on serait en droit de se demander pourquoi en 2019, le tatouage a fait son apparition dans ce célèbre panier suivi par le chemin de table en 2020<sup>13</sup> ? Cela représente-t-il réellement les habitudes de consommation des citoyen-ne-s ?

Selon l'économiste Philippe Defeyt, en réalité la composition de ce panier doit être raisonnable et retranscrire un équilibre dans lequel tout le monde se retrouve<sup>14</sup>.

Aussi s'il y a des biens dont la présence peut paraître étonnante comme le tatouage, d'autres, a contrario, ne suscitent pas d'interrogation alors qu'eux non plus ne sont pas représentatifs de l'ensemble des citoyen-ne-s. Ainsi, Philippe Defeyt souligne que « quand on regarde les statistiques de l'Institut national de statistiques, on constate que tous les ménages ne consomment pas de riz. Pourtant, le riz se trouve dans le panier de la ménagère, à partir duquel on mesure l'évolution des prix. »<sup>15</sup>

Et l'exemple suivant est encore plus frappant. « Tout le monde trouve normal qu'il y ait aujourd'hui dans l'indice des prix, l'essence et le diesel. Pourtant, 20% des ménages en Belgique n'ont pas de voiture. »<sup>16</sup> Et l'économiste de conclure : « C'est un peu un arbitrage, tout le monde ne consomme pas de tout, mais doit en principe s'y retrouver plus ou moins bien. »<sup>17</sup>

Ce principe, selon lequel le panier doit permettre à tout le monde de s'y retrouver un peu, impose également de pouvoir faire évoluer dans le temps cette liste pour qu'elle reste représentative de nos habitudes. Ainsi, on ne sera pas étonné qu'en 2020, le téléphone fixe sans fil et l'abonnement au banc solaire aient quitté le panier<sup>18</sup>.

## **Une histoire de pondération**

Cette volonté que le panier colle au plus près des habitudes de consommation moyennes<sup>19</sup> impose certes de s'interroger sur ce que l'on va y placer mais également de l'importance que l'on va donner à chacune de ses composantes, de ces témoins.

En effet, dans nos enveloppes budgétaires, nos dépenses en pommeau de douche n'ont rien d'équivalent avec celles de pommes de terre, par exemple. Il serait donc normal que l'indexation de nos salaires réagisse davantage à l'augmentation de prix du tubercule que de l'accessoire de salle de bains.

C'est notamment ce qu'illustre la « guerre de la patate », survenue en 1976. Cette année-là, en effet, la brusque flambée du prix des pommes de terre a provoqué, à elle seule, un bond de l'index. Le gouvernement d'alors, résolu à ne pas opérer d'indexation des salaires, préféra neutraliser le poids du tubercule dans le panier des ménages. Cette stratégie lui a permis ainsi d'opérer un saut d'index alors même que les citoyen-ne-s auraient pu prétendre à l'augmentation de leur salaire<sup>20</sup>.

Cet exemple nous montre combien, au-delà même de la composition du panier, c'est le poids relatif des éléments qui est déterminant pour les citoyen-ne-s.

Ainsi, voici comment, à l'heure actuelle, sont pondérées les différentes familles de témoins qui composent notre panier des ménages.

Dénomination	2020
1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	17,6%
2. Boissons alcoolisées et tabac	2,5%
3. Articles d'habillement et chaussures	5,9%
4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	17,6%
5. Meubles, articles de ménage et entretien courant du logement	6,0%
6. Santé	4,1%
7. Transports	15,8%
8. Communications	4,1%
9. Loisirs et culture	9,0%
10. Enseignement	1,0%
11. Hôtels, restaurants et cafés	7,9%
12. Biens et services divers	8,7%

21

Notons que dans cette pondération, la taille relative des témoins et leur importance pour la croissance de nos salaires et autres allocations, évolue sans cesse. En 2004, par exemple, la section « loisirs et culture » représentait 12,4% du panier alors qu'elle n'est plus qu'à 9% actuellement. Est-ce pour autant que nous avons moins de loisirs qu'avant ?

Certes non. Il s'avère, simplement, que l'ensemble du matériel informatique, photographique, etc. est compris dans cette famille de témoins, de même que les city trip et autres voyages. Or, ce sont là des éléments dont les prix ont singulièrement chuté ces dernières années<sup>22</sup>.

En outre, si leur prix a baissé, l'usage qu'on en fait a également changé. Ainsi, aujourd'hui, dans un ménage, l'usage de la téléphonie ou de l'internet n'a strictement plus rien à voir avec celle de 2004. Et si l'on veut que l'indexation suive réellement l'évolution du coût de la vie, le calcul de l'index doit nécessairement composer avec ces changements de modes de consommation.

Par conséquent, gageons que l'après COVID 19 sera le lieu d'un questionnement approfondi de la pondération des témoins composant le panier des ménages, tant il sera le lieu d'une accélération des habitudes en termes de services de commerce en ligne, d'infrastructures nécessaires au télétravail, etc.

### Vers un panier qui protège davantage les plus faibles...

Au vu de l'importance capitale qu'a la pondération des biens et services dans le calcul de l'index, nous insistons pour redire à quel point notre étude sur le prix juste a montré que, toutes et tous, nous ne consommons pas de la même façon selon nos enveloppes budgétaires<sup>23</sup>.

Pourtant, le panier actuel est conçu pour retranscrire les habitudes des ménages moyens<sup>24</sup>, et ce, notamment, en terme de voyages ou de voiture. Or, ce n'est pas ce dont ont besoin les plus fragiles de notre société, celles et ceux dont la pension est très faible, les ancien-ne-s indépendant-e-s, les allocataires sociaux, etc. En somme, ceux dont le pouvoir d'achat dépend bien davantage du prix de la pomme de terre et des pâtes que des vols New-York – Bruxelles ou de la dernière grosse cylindrée diesel<sup>25</sup>

Pour celles et ceux-là, le coût de la vie augmente plus vite que la moyenne et ils ressentent plus fort encore la variabilité des prix de l'alimentation ou des loyers par exemple. L'indexation automatique actuelle ne leur permet donc pas de conserver leur pouvoir d'achat<sup>26</sup>.

C'est pourquoi, nous souscrivons à l'appel de Christine Mahy du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté : « La vie coûte plus cher pour des gens qui ont de faibles revenus chez nous alors qu'elle est bénéfique à ceux qui ont des gros revenus. Et il faudrait réétudier le panier de la ménagère en faveur des plus faibles. »<sup>27</sup>

Aussi, nous plaçons pour l'instauration d'une réflexion autour de la mise en place progressive de plusieurs paniers dépendant du niveau de revenus de chacun, permettant surtout l'avènement d'un panier des ménages fragilisés.

Nous osons ainsi espérer que ce mécanisme d'indexation automatique des salaires, auquel les Belges sont si attachés, puisse pleinement accomplir sa mission de filet de sécurité pour le pouvoir d'achat des gens, qu'ils appartiennent à la classe moyenne ou aux couches les plus précarisées de notre société.

Corentin de Favereau  
Chargé d'études et d'analyses

#### Pour aller plus loin :

- Chez vous, l'étalement de ces maisons et villas à l'extérieur du centre du village a-t-il un impact négatif en terme paysagé, en terme de mobilité, etc. ?
- Dernièrement, avez-vous ressenti une augmentation de l'offre d'appartements dans votre village ?
- Selon vous, à quoi l'habitat rural ressemblera-t-il en 2050 ?



Avec le soutien de



*Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet [www.acrf.be](http://www.acrf.be)*

*L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.*

*Merci !*

*Editeur responsable : ACRF-Femmes en milieu rural ASBL – rue Maurice Jaumain 15 – 5330 ASSESSE  
R.P.M. Liège-division Namur n°0408.004.863*

<sup>1</sup> Tout au long de cette analyse, nous comprendrons le terme « ménage » dans son sens économique. De ce fait, un ménage peut être composée d'un couple, d'une famille avec enfant, d'une personne seule avec enfant, d'une personne vivant seule, etc.

<sup>2</sup> [https://www.rtb.be/info/economie/detail\\_l-indexation-des-salaires-son-calcul-et-ses-polemiques?id=6333413](https://www.rtb.be/info/economie/detail_l-indexation-des-salaires-son-calcul-et-ses-polemiques?id=6333413), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>3</sup> <http://www.econospheres.be/L-indexation-automatique-un>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>4</sup> DE FAVEREAU, C., Juste ou gratuit, cette course folle au bon prix, étude ACRF-Femmes en milieu rural, Assesse, 2017. <http://www.acrf.be/juste-ou-gratuit-cette-course-folle-au-bon-prix-etude-de-c-de-favereau/>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>5</sup> Selon une étude Solidaris, le taux de travailleurs au bord de la précarité dans notre pays est de 7%.

<https://www.lesoir.be/265674/article/2019-12-09/48-des-travailleurs-belges-sont-pauvres>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>6</sup> <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/preparer-l-apres-coronavirus-et-revenir-a-l-essentiel/10217325.html>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>7</sup> DE FAVEREAU, C., Juste ou gratuit, cette course folle au bon prix, étude ACRF-Femmes en milieu rural, Assesse, 2017. <http://www.acrf.be/juste-ou-gratuit-cette-course-folle-au-bon-prix-etude-de-c-de-favereau/>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>8</sup> R. CHERENTI, *Le panier de la ménagère ... pauvre*, Fédération des CPAS, UVCW, août 2008.

[https://www.uvcw.be/no\\_index/cpas/panier-etude-qualitative.pdf](https://www.uvcw.be/no_index/cpas/panier-etude-qualitative.pdf), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>9</sup> Ce palier au-delà déclenchant l'indexation peut varier d'un secteur professionnel à l'autre.

<https://references.lesoir.be/article/comment-fonctionne-lindexation-au-juste-quand-mon-salaire-brut-est-il-augmenté/>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>10</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation#documents>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>11</sup> <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1970-6-page-1.htm#>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>12</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/janvier-2019-cinquieme-actualisation-de-lindice-des-prix-la-consommation-2013-100>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>13</sup> [https://www.feb.be/domaines-daction/economie--conjoncture/inflation/statbel-actualise-le-panier-de-la-menagere\\_2020-01-22/](https://www.feb.be/domaines-daction/economie--conjoncture/inflation/statbel-actualise-le-panier-de-la-menagere_2020-01-22/), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>14</sup> [https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail\\_on-n-est-pas-des-pigeons/accueil/article\\_entree-de-neuf-nouveaux-produits-dans-le-panier-de-la-menagere?id=10120051&programId=8792](https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail_on-n-est-pas-des-pigeons/accueil/article_entree-de-neuf-nouveaux-produits-dans-le-panier-de-la-menagere?id=10120051&programId=8792), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>15</sup> [https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail\\_on-n-est-pas-des-pigeons/accueil/article\\_entree-de-neuf-nouveaux-produits-dans-le-panier-de-la-menagere?id=10120051&programId=8792](https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail_on-n-est-pas-des-pigeons/accueil/article_entree-de-neuf-nouveaux-produits-dans-le-panier-de-la-menagere?id=10120051&programId=8792), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>16</sup> [https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail\\_on-n-est-pas-des-pigeons/accueil/article\\_entree-de-neuf-nouveaux-produits-dans-le-panier-de-la-menagere?id=10120051&programId=8792](https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail_on-n-est-pas-des-pigeons/accueil/article_entree-de-neuf-nouveaux-produits-dans-le-panier-de-la-menagere?id=10120051&programId=8792), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>17</sup> [https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail\\_on-n-est-pas-des-pigeons/accueil/article\\_entree-de-neuf-nouveaux-produits-dans-le-panier-de-la-menagere?id=10120051&programId=8792](https://www.rtb.be/vivacite/emissions/detail_on-n-est-pas-des-pigeons/accueil/article_entree-de-neuf-nouveaux-produits-dans-le-panier-de-la-menagere?id=10120051&programId=8792), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>18</sup> [https://www.feb.be/domaines-daction/economie--conjoncture/inflation/statbel-actualise-le-panier-de-la-menagere\\_2020-01-22/](https://www.feb.be/domaines-daction/economie--conjoncture/inflation/statbel-actualise-le-panier-de-la-menagere_2020-01-22/), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>19</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/janvier-2019-cinquieme-actualisation-de-lindice-des-prix-la-consommation-2013-100>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>20</sup> [https://www.lesoir.be/art/les-consommateurs-ont-la-memoire-courte-les-belges-cont\\_t-19931231-Z07NC9.html](https://www.lesoir.be/art/les-consommateurs-ont-la-memoire-courte-les-belges-cont_t-19931231-Z07NC9.html), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>21</sup> [https://www.feb.be/domaines-daction/economie--conjoncture/inflation/statbel-actualise-le-panier-de-la-menagere\\_2020-01-22/](https://www.feb.be/domaines-daction/economie--conjoncture/inflation/statbel-actualise-le-panier-de-la-menagere_2020-01-22/), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>22</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation#figures>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>23</sup> DE FAVEREAU, C., Juste ou gratuit, cette course folle au bon prix, étude ACRF-Femmes en milieu rural, Assesse, 2017. <http://www.acrf.be/juste-ou-gratuit-cette-course-folle-au-bon-prix-etude-de-c-de-favereau/>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>24</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/janvier-2019-cinquieme-actualisation-de-lindice-des-prix-la-consommation-2013-100>, site consulté le 16 avril 2020.

<sup>25</sup> R. CHERENTI, *Le panier de la ménagère ... pauvre*, Fédération des CPAS, UVCW, août 2008.

[https://www.uvcw.be/no\\_index/cpas/panier-etude-qualitative.pdf](https://www.uvcw.be/no_index/cpas/panier-etude-qualitative.pdf), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>26</sup> R. CHERENTI, *Le panier de la ménagère ... pauvre*, Fédération des CPAS, UVCW, août 2008.

[https://www.uvcw.be/no\\_index/cpas/panier-etude-qualitative.pdf](https://www.uvcw.be/no_index/cpas/panier-etude-qualitative.pdf), site consulté le 16 avril 2020.

<sup>27</sup> [https://www.rtb.be/info/belgique/detail\\_il-faudrait-reetudier-le-panier-de-la-menagere-en-faveur-des-plus-faibles-selon-christine-mahy?id=10167798](https://www.rtb.be/info/belgique/detail_il-faudrait-reetudier-le-panier-de-la-menagere-en-faveur-des-plus-faibles-selon-christine-mahy?id=10167798), site consulté le 16 avril 2020.